

**Département de Loire-Atlantique**  
**Arrondissement de Châteaubriant**  
**Commune de Notre-Dame-des-Landes**

**Extrait du registre des délibérations**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 février, à dix-sept heures et cinquante minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 16 février 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 5

Etaient présents : Bernard AUBRAYE, Romain BUGEL, Jean-François COYARD, Marine GUILLOUX, Patrick MAILLARD, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Pauline POTEL, Isabelle PROVOST, Marie-Annie RUIZ

Absents :

Jérôme COUËTOUX DU TERTRE,  
Guillaume LE PERON

Excusés :

Fanny BURBAN,  
Pierre CHARRIER,  
Patricia CORNET,  
Dominique PERRAUD,  
Maurice PERRAIS,

Pouvoir :

Maurice PERRAIS donne pouvoir à Patrick MAILLARD pour le représenter  
Fanny BURBAN donne pouvoir à Marine GUILLOUX pour la représenter  
Pierre CHARRIER donne pouvoir à Laurent PAPIN pour le représenter  
Patricia CORNET donne pouvoir à Jean-François COYARD pour la représenter  
Dominique PERRAUD donne pouvoir à Pauline POTEL pour la représenter

Secrétaire de séance : Ghyslaine MORTIER-DORIAN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17H50 et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2020. Le compte-rendu de séance est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## Ordre du jour :

1. Présentation de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique par Mme Marion DRUART
2. Finances : débat d'orientation budgétaire 2021
3. Finances : demandes de subvention modificative pour l'extension et la réhabilitation de l'école Marcel Pagnol
4. Finances : renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association BRUDED
5. Ressources Humaines : Création et suppression de postes
6. Foncier : déclassement d'une parcelle communale
7. Energie : convention de partenariat avec le SYDELA pour la mise à disposition d'un service d'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.
8. Voiries : restriction de circulation sur la RD 326
9. Relevé de décisions.
10. Informations diverses.

### Finances : débat d'orientation budgétaire 2021

Vu la présentation du rapport sur les orientations budgétaires

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département. M. le Maire présente ledit rapport et ouvre le débat.

Les éléments permettant le débat figurent sur le document préparatoire ci-annexé, transmis à chaque membre du Conseil municipal avec la convocation et la note de synthèse.

Après échanges, M. le Maire clôt le débat d'orientation budgétaire 2021.

### Finances : demande de subventions modificatives pour l'extension et la réhabilitation de l'école Marcel Pagnol

## État

### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement dont la mise à jour a été réalisé le 19 février 2021.

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
agrandissement de l'école publique			
Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
préprogrammation CAUE44	1 890,00 €	État DETR	235 287,20 €
Diagnostic accessibilité des ERP	3 307,50 €	État DSIL"rénovation énergétique"	
Assistant à maîtrise d'ouvrage	39 271,50 €	Région "relance investissement communal "	15 000,00 €
Maître d'Œuvre	76 950,00 €	Département "Fonds école"	600 000,00 €
Mission CSPS	2 349,00 €	Intercommunalité Fonds de concours	
Bureau contrôle technique	5 243,40 €	sous-total	850 287,20 €
Géomètre	2 462,40 €		
Audits énergétiques	2 154,60 €		
Travaux de réhabilitation		emprunt	
Travaux d'agrandissement	780 000,00 €	autofinancement	212 571,80 €
aménagements extérieurs	147 400,00 €		
rapport amiante	858,60 €		
mission SSI	972,00 €		
mesures radon	pm		
études géotechniques	pm		
passage caméro EU et EP	pm		
Total HT	<b>1 062 859,00 €</b>		<b>1 062 859,00 €</b>

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

- **APPROUVE** l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de l'école
- **ADOpte** le plan prévisionnel de financement,
- **DEMANDE** l'inscription de la dépense au budget de la commune,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

**État****Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités »**

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
réhabilitation de l'école publique			
Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
préprogrammation CAUE44	1 610,00 €	État DETR	
Diagnostic accessibilité des ERP	2 817,50 €	État DSIL "rénovation énergétique"	669 872,80 €
Assistant à maîtrise d'ouvrage	33 453,50 €	Région "relance investissement communal "	
Maître d'Œuvre	65 550,00 €	Département "Fonds école"	
Mission CSPS	2 001,00 €	Intercommunalité Fonds de concours	38 520,00 €
Bureau contrôle technique	4 466,60 €	ADEME	26 000,00 €
Géomètre	2 097,60 €	sous-total	734 392,80 €
Audits énergétiques	1 835,40 €		
Travaux de réhabilitation	802 600,00 €	emprunt	
rapport amiante	731,40 €	autofinancement	183 598,20 €
mission SSI	828,00 €		
mesures radon	pm		
études géotechniques	pm		
passage caméra EU et EP	pm		
Total HT	<b>917 991,00 €</b>		<b>917 991,00 €</b>

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

- **APPROUVE** l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de l'école
- **ADOpte** le plan prévisionnel de financement,
- **DEMANDE** l'inscription de la dépense au budget de la commune,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « rénovation énergétique » 2021.

Département de Loire-AtlantiqueFonds « écoles »

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
réhabilitation et agrandissement de l'école publique			
Plan de financement prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
préprogrammation CAUE44	3 500,00 €	État DETR	235 287,20 €
Diagnostic accessibilité des ERP	6 125,00 €	État DSIL "rénovation énergétique"	669 672,80 €
Assistant à maîtrise d'ouvrage	72 725,00 €	Région "relance investissement communale"	15 000,00 €
Maître d'Œuvre	142 500,00 €	Département "Fonds école"	600 000,00 €
Mission CSPS	4 350,00 €	Intercommunalité Fonds de concours	38 250,00 €
Bureau contrôle technique	9 710,00 €	ADEME	26 000,00 €
Géomètre	4 560,00 €	sous-total	1 584 210,00 €
Audits énergétiques	3 990,00 €		
Travaux de réhabilitation	802 600,00 €	emprunt	
Travaux d'agrandissement	780 000,00 €	autofinancement	396 170,00 €
aménagements extérieurs	147 400,00 €		
rapport amiante	1 590,00 €		
mission SSI	1 800,00 €		
mesures radon	pm		
études géotechniques	pm		
passage caméra EU et EP	pm		
Total HT	<b>1 980 850,00 €</b>		<b>1 980 850,00 €</b>

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

- **APPROUVE** l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de l'école
- **ADOpte** le plan prévisionnel de financement,
- **DEMANDE** l'inscription de la dépense au budget de la commune,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique au titre du fonds « école »

Finances : renouvellement de l'adhésion à l'association Bruded
--

Vu l'adhésion de la commune à l'association Bruded au 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Vu la nécessité de se prononcer à nouveau sur l'adhésion à cette association.

M. le Maire expose :

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Bruded

- pour la durée restante du mandat 2021-2026
- pour l'année 2021

La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.

La commune recevra une facture pour l'année en cours du montant de la cotisation annuelle. Le montant de la subvention à verser est calculé en multipliant le nombre d'habitant de la commune (2 223 habitants chiffres INSEE 2018) par 0.30 euros, soit 666.90 € pour l'année 2021

### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

- **ADHERE** à l'association Bruded pour une durée de 6 ans
- **DESIGNE** Jean-François COYARD représentant titulaire
- **DESIGNE** Jean-Paul NAUD Représentant suppléant
- **VERSE** à l'association une participation d'un montant égal à 666.90€
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférant à cette décision

Ressources Humaines : création de postes
--

### **Agent de restauration**

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation d'un poste d'accroissement d'activité datant de 2018.

### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENCE : 0

### **A compter du 1<sup>er</sup> mars 2021**

- **LA CRÉATION d'un poste** agent de restauration à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 06H06 (soixantièmes) sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Foncier : déclassement d'une parcelle communale
---

Point annulé

Energie : convention de partenariat avec le SYDELA pour la mise à disposition d'un service d'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.
---

Vu le Code général des Collectivités,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6-3,

Considérant que la commune est adhérente du Syndicat Départemental d'Energies de Loire Atlantique (SYDELA), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie,

Considérant que le groupement « Territoire d'Energie Pays de la Loire », dont le SYDELA est membre, est lauréat du programme CEE ACTEE 1, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR et EDF, en qualité de porteur associé et obligé, dont l'un des objectifs est de développer des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics,

Considérant que par le biais de son service Transition Energétique et dans le contexte précité, le SYDELA propose un accompagnement pilote (SYDEFI) visant à l'élaboration d'un plan

d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités (communaux et intercommunaux),

Considérant que cet accompagnement comprendra à minima :

- Un diagnostic territorial, composé :
  - d'un bilan des consommations d'énergies du patrimoine bâti,
  - d'évaluations de potentiels d'intégration des énergies renouvelables (EnR),
  - d'une évaluation de l'application du Décret Tertiaire (Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019),
- Un atelier de priorisation
- Des investigations des bâtiments priorités
- Un atelier Plan d'action et Stratégie
- Un Plan Pluriannuel d'Investissement territorial (PPI)

Considérant que cet accompagnement, par le SYDELA, des collectivités partenaires, s'effectuera à titre gratuit.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir et de signer une convention entre le SYDELA et les collectivités partenaires, afin de définir les modalités de ce partenariat,

### **DÉCISION :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le SYDELA pour la mise à disposition d'un service d'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics, dans les conditions définies ci-dessus ;

Voirie : restriction de circulation sur la RD 326
---

Par courrier en date du 15 juillet 2019, le Département de Loire-Atlantique nous informait de son intention d'interdire la circulation des poids-lourds sur la route départementale n° 326, compte tenu de sa faible largeur. Cette interdiction était envisagée à l'époque après des travaux de remise en état de la chaussée.

La commune de Notre-Dame-des-Landes avait alors émis un avis défavorable à cette interdiction.

La remise en état de cette route départementale a démarré le 14 octobre 2020 et, le 29 octobre, la commune de Notre-Dame-des-Landes recevait à nouveau un courrier du Département de Loire-Atlantique qui envisageait à nouveau de mettre en place une signalisation d'interdiction aux poids-lourds de plus de 3,5 tonnes, à l'exception des transports collectifs et de la desserte agricole. Les déviations des véhicules non autorisés s'effectueraient par la route départementale n° 16 via Héric ou par la route départementale n° 49 via Treillières suivant le sens d'arrivée des véhicules aux extrémités.



Une réunion s'est déroulée en mairie de Notre-Dame-des-Landes le jeudi 28 janvier dernier, en présence de représentants du Département et de représentants de la commune de Vigneux-de-Bretagne. Mr le Maire présente aux élus la carte présentée par le Département lors de cette réunion.

La plus grande partie de la route départementale n° 326 a été reprise en 2020. Mais la partie centrale, qui présente un tracé sinueux et des obstacles latéraux, doit être adaptée au cours de l'année 2021, après réalisation d'un complément d'études.

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

POUR : 15

CONTRE : 2 (Marie-Annie RUIZ et Marine GUILLOUX)

ABSTENTION :

- **DONNE** un avis favorable à l'interdiction des poids-lourds de plus de 3,5 tonnes sur la route départementale n° 326, à l'exception des transports collectifs et de la desserte agricole.
- **DEMANDE** que ladite exception soit étendue aux transports scolaires et au service de réputation des déchets.

## **Relevé de décisions**

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune de Notre-Dame-des-Landes a renoncé à l'exercice de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :

- Section I n° 114 sise Le Bourg et 993 sise 27 rue des chênes, pour une superficie totale de 895m<sup>2</sup> appartenant à Mme Andrée AUDRAIN
- Section D n° 1310 sise 14 rue des garennes et 1370 sise 4 impasse des piverts, pour une superficie totale de 272m<sup>2</sup> appartenant à M. Vincent DENISE
- Section F n° 1915, 1912, 2217 et 2219 sises L'Epine, pour une superficie totale de 1013m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BRIAND

## **Informations diverses**

### Informations diverses

#### Information sur l'introduction de la norme 5G

Afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, les opérateurs de téléphonie se sont engagés dans un programme de déploiement du Très Haut Débit Mobile qui s'inscrit dans le respect continu des normes de protection sanitaire.

La commune de Notre-Dame-des-Landes a donc été informée de l'introduction dans les prochaines semaines de la norme 5G sur le réseau et notamment sur le site situé rue Jules Verne.

Cette modernisation permettra, d'une part, de préserver la qualité du service 4G existant et, d'autre part, de répondre à la demande des abonnés ayant fait le choix de s'équiper d'un terminal compatible avec la 5G. L'introduction de la technologie 5G a fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition au public aux champs électromagnétiques établis par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002.

La mise en service prévisionnelle du partage 4G/5G est prévue pour le deuxième semestre 2021.

#### Retour des bulletins municipaux

Mr le Maire demande aux élus si la distribution du dernier bulletin municipal a bien eu lieu sur l'ensemble du territoire communal et, dans l'affirmative, il demande aux élus de bien vouloir faire un retour en mairie des bulletins non distribués.

#### Organisation des élections départementales et régionales de juin 2021

Mr le Maire informe les élus que les dates retenues par le Gouvernement pour la tenue du double scrutin départemental et régional sont le dimanche 13 juin pour le premier tour et le dimanche 20 juin pour le second tour. Il demande aux élus de bien vouloir, d'ores et déjà, réserver ces deux dates pour assurer la tenue des bureaux de vote et le dépouillement qui suit le vote. Les mesures sanitaires mise en place au cours des municipales 2020 devraient être maintenues.

#### Sensibilisation Handicap et Accessibilité

L'école privée Sainte Marie a répondu favorablement pour des sensibilisations sur le handicap et l'accessibilité en inscrivant 2 classes, avec des ateliers pratiques avec notamment un parcours en fauteuil roulant. L'intervention aura lieu le vendredi 2 avril matin (de 8h45 à 12h00). Mr le Maire souhaite que la Mairie soit représentée par un ou plusieurs élus.

#### Appel à la solidarité

M. le Maire distribue à chaque élu l'affiche mise à la disposition de tous les habitants pour lancer un appel à la générosité des landaises et des landais au profit des Restos du Cœur de Nort sur Erdre. Le contexte épidémique aggrave la situation de certains habitants et les derniers confinements ont empêché l'approvisionnement de la réserve des Restos du Cœur. Une collecte de produits d'hygiène pour les nourrissons et pour la protection hygiénique féminine est organisée du 8 au 12 mars prochains, via les écoles, le pôle enfance-jeunesse, le multi-accueil et la Maison des Jeunes.

Un protocole COVID 19 sera rédigé pour la récolte des produits.

#### Association Moulin de Foucré

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association « Les Amis du Moulin de Foucré » qui recherche de nouveaux adhérents en sollicitant notamment les élus.

M. le Maire annonce le changement de présidence : Charles TELLIER est désormais président, prenant la suite de Louis CERCLERON.

Invitation EPIC Erdre Canal Forêt

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a invité l'EPIC Erdre Canal Forêt pour une visite du moulin de Foucré et de nos chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cette rencontre aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, de 9h30 à 12h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 20H52

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le lundi 29 mars 2021.

<b>Bernard AUBRAYE</b>	<b>Romain BUGEL</b>	<b>Fanny BURBAN</b>	<b>Pierre CHARRIER</b>
<b>Patricia CORNET</b>	<b>Jérôme COUETOUX- DU-TERTRE</b>	<b>Jean-François COYARD</b>	<b>Marine GUILLOUX</b>
<b>Dominique PERRAUD</b>	<b>Isabelle PROVOST</b>	<b>Guillaume LE PERON</b>	<b>Patrick MAILLARD</b>
<b>Nathalie MARAIS- CHARTIER</b>	<b>Ghyslaine MORTIER- DORIAN</b>	<b>Jean-Paul NAUD</b>	<b>Laurent PAPIN</b>
<b>Maurice PERRAIS</b>	<b>Pauline POTEL</b>	<b>Marie-Annie RUIZ</b>	